

DECISION DU MAIRE
N° 2023-54

ARDM2023111603

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie dans le cadre d'un groupement de commandes sur le territoire de la CCALN – Stationnement de Co-voiturage rue Pellieux – Phase 1 – Complément

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE

Vu les articles L 2122-22 et 23, L 2131-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,
Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique qui finalisent l'entrée en vigueur dudit code au 1^{er} avril 2019,
Vu les articles R2123-1, R 2123-4 et R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N° 001 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanentes données au Maire par le conseil,
Vu l'analyse des offres réalisée par les services administratifs de la mairie d'Ailly-sur-Noye,
Vu la décision du Maire n°2023-54 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie dans le cadre d'un groupement de commandes sur le territoire de la CCALN – Stationnement de Co-voiturage rue Pellieux – Phase 1

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un complément aux prestations relatives à la phase 1 de l'aménagement du stationnement de co-voiturage

CONSIDÉRANT que ce complément concerne les prestations suivantes :

- Abattre et essoucher les 4 arbres
- Marquer provisoirement l'emplacement des ilots futurs, de la croix de saint André au droit du passage piétons et places de stationnement des riverains
- Poser les panneaux C12, B1 et AB4
- Créer le passage pour piétons PMR en traversée de chaussée départementale (adaptation du profil de trottoir et des bordures A2 en CS1 sur 2 ml, abaissé des A2 de chaque côté des CS1, potelets PMR, dalles podo thermocollées)

DECIDE

Article 1 : Un marché doit être passé en vue de la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie dans le cadre d'un groupement de commandes sur le territoire de la CCALN, pour réaliser un complément aux travaux d'aménagement d'un stationnement co-voiturage rue Pellieux.

Article 2 : Le marché sera conclu avec la société STAG, située 13 rue du Sémaphore – BP 2 à VILLERS BRETONNEUX (80 800).

Article 3 : Le montant du marché s'élève à 4 532,62 € HT soit 5 436,14 € TTC

Article 4 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID : 080-218000099-20231116-ARDM2023111604-AR



Article 6 : La présente décision :

- sera transmise à M le Sous Préfet de Montdidier au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire d'Ailly sur Noye dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art 411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens par courrier, ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ailly sur Noye, le 16 novembre 2023

Le Maire
Pierre DURAND

Hôtel de ville - Rue Saint Martin - 80250 AILLY SUR NOYE

Tél : 03 22 41 71 71

Courriel : mairie@aillysurnoye.fr

Heures d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h/12h30 et de 13h30/17h - le mercredi de 9h/12h30 et de 14h/19h, le samedi de 9h à 12h

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>

Application mobile : Intramuros : Ailly-sur-Noye